Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/01/2016

Publication: 29/01/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS, Chef du Service Administratif de l'Assemblée



Direction de l'Aménagement du Territoire et de L'conomie

Service de l'Économie, du Tourisme et de la Montagne

ARRETE Nº 1 - 2016- SETM

PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DELEGUE au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Colmar, le 5 1 2016

Le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin

VU le Code de Commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;

Pe7-1-2016

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial;

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin

VU la délibération n° CG-2015-3-1-1 du Conseil départemental du Haut-Rhin du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1er:

Monsieur Pierre BIHL, Conseiller départemental, est chargé de représenter le Président du Conseil départemental au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 13 janvier 2016 qui sera amenée à statuer sur une demande d'autorisation déposée par la SAS MUDIS pour la création d'un point permanent de retrait-drive de 12 pistes d'une surface de 545 m² à l'enseigne LECLERC à MULHOUSE.



Monsieur Pierre BIHL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT Eric STRAUMANN Député du Haut-Rhin